



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 17 FEVRIER 2017

Pollution de l'air : l'Europe met la France face à ses responsabilités

La France a reçu, le 15 Février 2017, un « avis motivé » de la Commission européenne pour non-respect des normes de pollution de l'air au dioxyde d'azote (NO₂) dans 19 zones du territoire. La Commission européenne a lancé un dernier avertissement à cinq pays dont la France : ils ont jusqu'au 15 avril pour agir contre la pollution de l'air. Il s'agit de la dernière étape avant une assignation possible de notre pays devant la Cour de justice de l'Union européenne

La pollution au diesel en ligne de mire

L'Europe lance ce "dernier avertissement" car la France n'a pas "remédié aux infractions répétées aux limites en matière de pollution atmosphérique fixées pour le dioxyde d'azote".

Ce gaz est généré à 60% par les moteurs diesel en moyenne. Cette part peut atteindre 80% en ville, le long des axes routiers et dans les vallées alpines de transit, telles que la vallée de l'Arve, sur la route du tunnel du Mont-Blanc. Ce tueur invisible génère 2 à 3 fois plus de décès prématurés chaque année que les accidents de la route.

Cancérogène certain, le diesel est toujours sous-fiscalisé

Pas étonnant que l'Europe considère que la France n'ait pas agit contre cette pollution : depuis plusieurs années, l'État a mené une politique très favorable au carburant diesel. Il reste à ce jour grandement sous-fiscalisé par rapport à l'essence, malgré ses effets néfastes sur la santé, connus de longue date. En 2012, l'OMS classait d'ailleurs les émissions du diesel comme cancérigènes certains.

Qu'attend-t-on pour développer les transports moins polluants ?

La France est en queue de peloton par rapport à ses voisins européens sur les mobilités moins polluantes. Le fret ferroviaire a ainsi été divisé par 2 en 10 ans et seulement 10% des marchandises voyagent par le rail en France, alors qu'en Allemagne, il progresse et avoisine une part modale de



25%. Et la France ne se rattrape pas sur le développement des modes de déplacement actifs tels que la marche ou le vélo et le déploiement des transports collectifs doit encore progresser...

Soutien d'un carburant mortel : le scandale se dessine

Le scandale du diesel a démontré qu'aucune voiture diesel récente, vendue sous la norme EURO5 ou 6, ne respecte en réalité cette norme. Les meilleurs élèves émettent au moins 2 fois plus de NO2 que ne l'autorise la norme. Et les pires ? Ils émettent plus de 20 fois de NO2 que ce qu'annoncent les constructeurs automobiles.

Par leur soutien prononcé pour le carburant diesel et le transport de marchandises par la route, les autorités françaises sont coupables de ce qui est en train de devenir le « scandale de l'air contaminé ».

Pour Michel Dubromel, vice-président de France Nature Environnement « La santé publique n'attend plus. La France n'a pas d'autres choix que d'assumer des mesures drastiques et prendre un virage assuré et rapide. Cessons le tout routier et développons les transports collectifs, la mobilité active, le fret ferroviaire et fluvial. »